

Pour diffusion immédiate

Révision de la carte électorale : la MRC de Drummond se réjouit de la décision de la Cour suprême

Le 23 avril 2026 – Les élections provinciales d'octobre prochain se dérouleront bel et bien sur la base d'une carte électorale redécoupée. Ce mercredi, la Cour suprême a débouté le gouvernement du Québec et confirmé le jugement rendu par la Cour d'appel en décembre dernier. Ce jugement, rappelons-le, déclarait inconstitutionnelle la loi adoptée par l'Assemblée nationale pour interrompre le processus de révision de la carte électorale.

« La MRC accueille avec satisfaction la décision de la Cour suprême. Par l'entremise de la Table des MRC du Centre-du-Québec, nous avons contribué financièrement à la contestation judiciaire qui a conduit à l'invalidation de la loi adoptée par l'Assemblée nationale. La nouvelle carte électorale assure une représentation plus juste et mieux adaptée à l'évolution démographique de la MRC de Drummond », affirme la préfète Line Fréchette.

En vertu du redécoupage effectué par la Commission de la représentation électorale, la MRC sera dorénavant répartie dans deux circonscriptions. La moitié ouest du territoire sera regroupée dans une nouvelle circonscription appelée Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie, tandis que la portion située à l'est sera entièrement dans Drummond-Bois-Francs.

La rivière Saint-François sert de ligne de démarcation entre les deux circonscriptions, sauf dans la ville de Drummondville où c'est le boulevard Saint-Joseph qui joue ce rôle dans la majeure partie du territoire.

-30-

Source :

Jean Dufresne
Coordonnateur des communications
MRC de Drummond
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca
819 477-2230, poste 123